

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juin 2019

Le 18 juin 2019, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20H30 en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation : 11/06/2019

Présents : M GEORGEON, Mmes JACAUD, CLAVEL A., JEANNAUD M, RAISON S., MM LAINE C, LAINE J-M, NICOLLE E, GUERIN V, MM PERE Cyril, PICOULET E.

Absents excusés : Mmes ALIZON M, CLEMENCEAU C, M JUTTAUD David.

Madame Anne CLAVEL a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

ADJOINT TECHNIQUE – MUTATION

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Cédric ALIZON de quitter son emploi en vue d'une mutation dans une autre Région à compter du 01/08/2019. Les deux communes concernées sont d'accord sur le principe.

Le conseil municipal s'interroge sur son remplacement :

- Soit dans un 1^{er} temps : embaucher un agent en CDD pour la saison.
- Soit dans un 2^e temps : agent en CDD au départ à temps non complet avec une autre personne en mutualisation avec d'autres communes.

2019_06_01 DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal décide la création de 3 contrats CDD 35H, 28H et 7H pour faire face à des besoins si nécessaires pour une période de 6 mois maximum en application de l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 précitée et **pour avoir le choix : seul un ou 2 emplois seront pourvus pendant cette durée.**

A ce titre, seront créés :

- ♦ 1 contrat à temps complet dans le grade d'adjoint technique 2^e classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent ;
- ♦ 2 contrats à temps non complet à raison de :
 - 1 contrat à 28H/35^{èmes} dans le grade d'adjoint technique 2^e classe relevant de la catégorie hiérarchique C et pour exercer les fonctions d'agent technique.
 - 1 contrat à 7H/35^{èmes} dans le grade d'adjoint technique 2^e classe relevant de la catégorie hiérarchique C et pour exercer les fonctions d'agent technique. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

2019_06_02 AMENAGEMENT DES ENTREES DE BOURG : Devis RADAR PEDAGOGIQUE

Le Maire informe le Conseil que pour ralentir la circulation à l'entrée du bourg en arrivant de Meursac, il serait souhaitable d'installer un radar pédagogique solaire : celui installé Route de Rioux sera transféré à l'entrée de la Route de Rétaud.

3 devis de radars pédagogiques solaires sont proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit le devis du Syndicat de la Voirie pour un montant de 2 060.40 € HT et inscrit cette somme en section d'investissement.

Le Conseil sollicite une subvention de 40 % du montant hors taxes soit 824.16 € auprès du Conseil départemental 17 dans le cadre des amendes de police.

Une réunion avec le département aura lieu début juillet pour l'aménagement de l'entrée du bourg côté route de Rioux.

2019_06_04 : ASSURANCE MULTIRISQUES DE LA COMMUNE

Le contrat de l'assurance Multirisques de la commune arrive à échéance au 31/12/2019.

Deux compagnies d'assurance ont présenté des propositions : SMACL et GROUPAMA.

Après avoir étudié les différentes garanties proposées, les tarifs, les franchises et après en avoir délibéré, le Conseil municipal choisit la proposition de la SMACL pour un montant de 4 602.47 € TTC .

2019_06_05 DECISION MODIFICATIVE N°1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

Fonctionnement – dépenses :

Article 64111 : -15 000 € Article 64113 : +15 000 €

Investissement – dépenses :

Article 2188 – 74 : -3 000 € (achat matériel atelier)

Article 2188 – 206 : +3 000 € (radar pédagogique)

Reprise Eclairage public rue de chez Fradin : opération 107

Dépenses part communale : Article 21534-chapitre 21 : +3 300 €

Article dépenses : 2315-508 (défense incendie) : -3 300 €

Opération d'ordre pour part du SDEER :

Dépenses : article 21534-chapitre 041 : 3263.81 €

Recettes : article 13258-chapitre 041 : 3263.81 €

PREVISIONS TRAVAUX VOIRIE

Le Maire propose des travaux de voirie financés avec la Communauté de communes :

Aménagement de voirie avec bordures béton et finition enrobé à chaud :

- VC 305 : rue des Tonnelles

- VC 202 : rue de chez Fradin

- VC 203 : chemin de chez Durand (en partie)

2019_06_06 TRAVAUX DE REVETEMENT ECF

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 17

Le Maire propose au conseil les travaux de voirie en revêtement ECF dont le devis a été établi par le syndicat de la voirie d'un montant total de 46 700.96 € TTC (38 917.47 € HT)

-VC 304 route des Jougues : 1 800 m

-VC 203 chemin de chez Durand : 400 m (en partie)

Le conseil municipal :

- accepte ces travaux pour un montant total de 38 917.47 € HT

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de travaux sur route à caractère accidentogène.

2019_06_07 TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LE RPI DES ECOLES DE MONTPELLIER ET DE SAINT ANDRE DE LIDON

La Région Nouvelle Aquitaine demande aux parents une participation de 42 € (2018/2019) pour la carte de transport scolaire concernant la desserte en bus des 2 écoles du regroupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire le financement de la carte de bus scolaire entre les 2 écoles du RPI, pour les élèves domiciliés à Montpellier de Médillan, à la place des parents pour l'année scolaire 2019/2020 et charge le Maire de signer une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Questions diverses :

- Journée des chemins prévue le 22 juin 2019 : beaucoup de personnes se sont proposées pour cette journée : le rendez-vous est fixé à 8H.
- Fête communale :
 - o les bénévoles intéressés ont rendez-vous place de la salle des fêtes le samedi 27 juillet 2019 à 9H.
 - o l'école tiendra un stand cette année.